

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Supplément au numéro 713 - Novembre 2020 - 56^{ème} année - 1,50 euro



Le Retraité C.G.T.-FO 44



Par Claire Compain
Présidente de l'UDR 44

Édito

Colère et indignation !

Malgré la pandémie, l'UDR FO 44 a tenu sa Commission administrative le jeudi 12 novembre.

Vingt-cinq camarades étaient présents ⁽¹⁾. Comme l'a expliqué un camarade, au moment où le gouvernement profite de la pandémie pour tenter de poursuivre ses attaques contre les salariés actifs et retraités, ce n'est pas l'heure de confiner les revendications mais bien plutôt celle de se réunir, de discuter des voies et des moyens de les faire reculer.

Tous les sujets ont été évoqués par les responsables des associations de Saint-Nazaire, d'Ancenis, de Rezé aérospatiale et de la Basse Loire, et les responsables des sections professionnelles de retraités de l'enseignement, de Pôle emploi, des électriciens gaziers, des métaux, de la Sécurité Sociale, des OSDD, de l'hôpital, de la DCN, du nettoyage.

D'abord c'est la colère qui s'est exprimée.

Colère et indignation contre un régime qui foule aux pieds les libertés individuelles et collectives. **Colère et indignation** d'être confinés ce qui n'empêchera pas les pouvoirs publics de vous expliquer que le lien social c'est la clé du « vieillir en bonne santé » !

Colère et indignation de voir que 100 lits d'hospitalisation ont été supprimés au CHU de Nantes depuis le printemps dernier, qu'il faut 3 jours pour se faire tester et 3 jours pour en avoir le résultat.

Colère et indignation devant la situation des Ehpad du département dont 26 % d'entre eux sont touchés par la Covid.

Colère et indignation contre le « tout numérique » qui fait le bonheur d'Amazon ⁽²⁾ mais isole encore plus tous ceux qui n'y ont pas accès et qui ne peuvent plus acheter un livre ou des chaussures.

Colère et indignation quand on ne trouve plus un vaccin contre la grippe dans les pharmacies alors qu'on vous a répété : « Si, vous voulez agir en personne responsable, faites-vous vacciner ».

Colère et indignation de voir les grands groupes industriels profiter de la crise pour licencier.

Nous savons nous protéger mais nous savons aussi ne pas nous taire. Car le constat a été unanime : compte tenu de la non-revalorisation des pensions depuis 2014 - au mépris de l'article L 161-25 du Code de la Sécurité Sociale qui n'a pas été abrogé et prévoit expressément qu'elles doivent être revalorisées d'au minimum 1 % chaque année - et de l'augmentation de la CSG

depuis 2018, nos pensions nettes en 2020 sont inférieures au montant de 2013 ! Eh oui c'est cela la réalité que semblent ignorer tous ceux qui osent dire que les retraités n'étant touchés ni par les licenciements ni par le chômage partiel, ils devraient accepter que leurs retraites ne soient pas revalorisées voire même qu'elles soient baissées. Ils doivent être contents, le gouvernement les a entendus !

En effet en créant une 5^{ème} branche « Dépendance » gérée par la CNSA ⁽³⁾ et financée intégralement par l'impôt (essentiellement la CSG), Monsieur Macron essaie de se donner les moyens d'avancer encore plus dans l'étatisation c'est à dire la destruction de la Sécurité Sociale en faisant, de plus, payer pour l'essentiel les retraités.

En effet, le rapport Vachey prévoit l'alignement du taux de la CSG des retraités sur celui des actifs, c'est-à-dire 9,2 %, soit une augmentation de plus de 10 % après celle de 25 % en 2018. Mais également la hausse de la CASA et l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions de retraite, etc.

Et pendant que la pauvreté s'étend, la fortune des 0,1 % de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017 !

Et il faudrait ne rien faire et accepter?!

Au plan national comme au plan départemental, **la réponse de la CGT-FO c'est : NON et NON !**

La première étape c'est la pétition intersyndicale nationale et départementale pour la défense du pouvoir d'achat : 100 euros tout de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions, calculée sur l'évolution du salaire moyen. Cette pétition vient d'être déposée à la sous-Préfecture de Saint-Nazaire et en Préfecture à Nantes par une délégation de six responsables d'organisations départementales de retraités de Loire Atlantique, CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR. Et ce n'est qu'un début malgré le confinement qui nous est imposé.

Nous sommes debout et nous nous battons ! ■

⁽¹⁾Dans le respect des mesures de précaution liées à l'épidémie de Covid: distanciation respectée, masques, gel...

⁽²⁾Amazon a triplé ses profits au 3^{ème} trimestre 2020 par rapport à 2019

⁽³⁾CNSA = Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Comité Exécutif de l'UCR
des 15 et 16 octobre 2020



(Lire P.2)

Mobilisation contre la fermeture définitive de l'Ehpad de Champtoceaux (49), près d'Ancenis



(Lire P.3)

Association des retraités FO de Saint-Nazaire
Une assemblée générale annuelle revendicative



(Lire P.3)

L'Union départementale des Retraités
a tenu sa Commission administrative le 12 novembre



(Lire P.3)

Déclaration
Force Ouvrière
du 3 novembre 2020
au CDMCA*

*Conseil Départemental
et Métropolitain de la
Citoyenneté et de l'Autonomie

(Lire P.4)

Une date à retenir

8 avril 2021

X^{ème} Congrès de l'UDR FO 44

À Saint-Nazaire
Base sous-marine Alvéole 12

Comité Exécutif de l'UCR FO des 15 et 16 octobre 2020

Le Comité Exécutif (CE) de l'Union Confédérale des Retraités-Force Ouvrière, s'est réuni à Paris les 15 et 16 octobre 2020 en présentiel et visioconférence sous la présidence de Michel Beugas, Secrétaire confédéral en charge des retraites et Secrétaire général de l'UCR FO et de Didier Hotte, Secrétaire général adjoint de l'UCR FO. Michel de Sadeleer, coordonnateur du secteur retraité de la FNEM FO, membre

de la CA de l'UDR 44, Gérard le Mauff pour les retraités de la fédération des cheminots et Claire Compain pour l'UDR FO 44, y participaient en présentiel. L'Ouest syndicaliste leur a demandé ainsi qu'à Didier Hotte de présenter aux adhérents de l'UDR FO44 la résolution adoptée à l'unanimité, qui reprend l'essentiel des discussions de ce CE.



1 CRISE SANITAIRE : LE LOURD TRIBUT PAYÉ PAR LES RETRAITÉS N'EST PAS DÛ À LA FATALITÉ

La crise sanitaire a été discutée ?

« Le Comité Exécutif de l'UCR FO est révolté par le lourd tribut payé par les retraités, notamment ceux résidant dans des structures d'accueil telles que les Ehpad qui représentent 40% des décès en France.

Pourquoi rapidement cette pandémie a tourné au désastre ?

Dès le début de cette crise liée au coronavirus et lors de la mise en place des mesures de «confinement», il est apparu clairement que la protection de près de 730 000 résidents dans environ 7400 Ehpad ainsi que des personnes âgées malades en soins à domicile, de même que celle de leurs 400 000 soignants et intervenants n'était pas dans les priorités des pouvoirs publics : pas de matériel, pas de renforts, pénurie de médicaments, pas de droit à l'hospitalisation, utilisation scandaleuse du recours au Rivotril tel que défini par le décret 220.369 (une dispensation sur son utilisation par rapport à son utilisation habituelle) et autres sédatifs de fin de vie.

Pourquoi en est-on arrivé à ce gâchis humain qui a traumatisé des familles entières ?

C'est en réalité la conséquence des politiques budgétaires d'austérité menées par les gouvernements successifs depuis des années. Cela a conduit à des fermetures de services hospitaliers (100 000 lits en 20 ans dont 7 600 en 2018/2019) et à la multiplication des déserts médicaux.

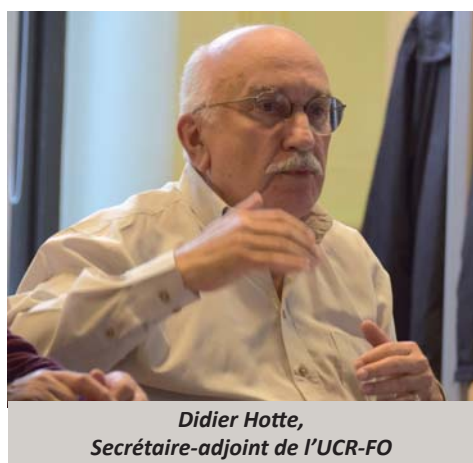


Michel De Sadeleer Coordinateur du secteur retraité à la FNEM FO, membre du Bureau de l'UCR et de la CA de l'UDR 44.

Plus que jamais, le Comité Exécutif de l'UCR-FO a réaffirmé l'urgence de fournir les ressources adéquates et pérennes dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de perte d'autonomie.

Peut-on résumer en quelques lignes ce que nous voulons pour vivre normalement ? Comme l'a rappelé le communiqué du groupe des 9, du 21 mai dernier : « Nous voulons pouvoir recevoir et visiter nos familles dans les Ehpad et nos lieux de vie en toute sécurité ! Nous voulons avoir accès à l'hôpital en cas de problèmes de santé, quels qu'ils soient ! Nous voulons des tests de détection systématiques ! Nous voulons des masques gratuits, des gants, du gel hydroalcoolique, des blouses pour nous et les personnels ! »

3 CRÉATION D'UNE 5^{ÈME} BRANCHE : UN COUP MORTEL CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE



Didier Hotte, Secrétaire-adjoint de l'UCR-FO

Le 24 juillet 2020, une nouvelle loi a été votée par le Parlement créant une 5^{ème} branche "Autonomie" de la Sécurité Sociale. Quelle est la position de l'UCR ?

Le Comité Exécutif de l'UCR soutient l'analyse de la Confédération à savoir que « la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie (...) et considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la Sécurité Sociale reposant sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé ».

Dans le rapport Vachey, cette nouvelle branche serait entièrement à la main du parlement et du gouvernement. Ce serait une annexe du budget de l'État.

De plus il s'agirait d'un transfert massif de compétences de la Sécurité Sociale ou de l'État vers ce nouvel organisme : ainsi les prestations d'invalidité ou le financement des unités de soins longue durée qui relèvent de l'assurance-maladie, l'enfance handicapée gérée aujourd'hui par les CAF ou des prestations d'action sociale de la branche vieillesse. La branche « dépendance » gèrerait aussi des prestations d'État comme l'AAH et l'ASPA (ancien minimum vieillesse) de même que l'aide par le travail.

Avec quel financement ?

Là c'est « open bar » : la hausse de la CASA, l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs, la réduction de moitié du plafond de l'abattement de 10% sur les revenus des retraités, de nouvelles taxations sur les successions. La résolution du CE a estimé que « se profile la mise à l'écart des retraités du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basée sur la solidarité intergénérationnelle que certains voudraient voir disparaître au profit d'un système assurantiel privé ».

2 CE N'EST PAS AUX SALARIÉS ACTIFS ET AUX RETRAITÉS DE PAYER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE



Gérard le Mauff, secrétaire de la section nationale des retraités FO cheminots

Qui va payer cette crise financière ?

« Le 24 juillet dernier le parlement a décidé le transfert de 136 milliards d'euros de « dette sociale » à la CADES (1) laquelle sera prolongée au moins jusqu'à 2033 - alors qu'elle devait s'éteindre en 2024 - et donc aussi les prélèvements au titre de la CRDS (2) qui alimentent cette caisse !

Ce sont donc les actifs et retraités qui vont payer. Ce que le Comité exécutif a dénoncé très fermement.

Concernant l'hôpital, les personnels ont récemment obtenu des avancées sur leurs revendications

Oui et le CE se félicite que les actions menées par les syndicats FO de la Fonction publique hospitalière aient permis une augmentation salariale de 183 euros.

Pour autant il réaffirme avec eux que ces mesures ne suffisent pas et appelle les UDR et sections fédérales de retraités à soutenir et participer aux mobilisations en défense de l'hôpital public. Car le gouvernement continue la même politique de réduction de moyens.

Il a ainsi décidé - dans sa Loi annuelle de financement de la Sécurité sociale - de faire 4 nouveaux milliards d'euros d'économie sur l'Ondam (3) 2021 en accentuant le tout ambulatoire contre l'hospitalisation complète. Ce sont in fine de nouvelles fermetures de lits, de services et de suppressions d'effectifs !

Et sur le projet de retraite universelle par points ?

Le gouvernement n'y a pas du tout renoncé et organise même sa mise en œuvre. C'est ainsi que le CE dénonce la spoliation par l'État des réserves sociales appartenant aux salariés et retraités, prévue par l'article 11 du PLFSS (4) 2021 (concernant les régimes IEG (5) et SNCF). C'est bien la destruction des régimes spéciaux qui est engagée. Le CE exige l'abandon définitif de cette contre-réforme.»

(1) CADES : Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

(2) CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

(3) ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie

(4) PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

(5) IEG : Industries Electriques et Gazifiées (ex EDF GDF)

4 POUVOIR D'ACHAT : LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UCR FO DÉNONCE LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT DE FAIRE PAYER AUX RETRAITÉS LA CRISE SANITAIRE



Claire Compain, Présidente de l'UDR FO 44

Et la question du pouvoir d'achat ?

« Le CE a dénoncé vigoureusement la politique du gouvernement qui entend faire payer la crise sanitaire aux retraités.

On entend certains dire que les retraités n'étant impactés ni par la menace de perdre leur emploi ni par le chômage partiel, il serait normal que les retraites baissent comme le PIB et que l'on augmente la CSG des retraités. En avez-vous discuté ?

À l'unanimité le Comité exécutif a rejeté

catégoriquement ces allégations. Les pensions actuelles sont inférieures à celles de 2013 pour tous les retraités qui ont subi une faible revalorisation et la hausse de la CSG.

À cela il faut ajouter « depuis le début de la pandémie, l'augmentation du prix des fruits et légumes en moyenne de 9 %, de 6 % pour les produits de consommation courante, de 4,7 % du gaz... sans parler du coût du masque obligatoire, (...) et des suppléments Covid-19 sur nombre de produits ».

N'oublions pas que pendant ce temps-là, une minorité s'enrichit de plus en plus.

Le CE a « réaffirmé haut et fort ses revendications » : « l'indexation de toutes les pensions (...) sur l'évolution des salaires, avec rattrapage immédiat du pouvoir d'achat, (...)

L'abandon de la hausse de la CSG de 1,7 point sur les retraites ; aucune retraite inférieure au Smic pour une carrière complète ; amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion (...)

Suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 %. C'est sur ces bases, et en partant du principe qu'il ne saurait y avoir d'unité d'action sans unité sur les revendications que le Comité Exécutif donne mandat aux représentants de l'UCR-FO pour continuer à agir dans le cadre du groupe des 9. »

5 L'HEURE EST À LA PRÉPARATION URGENTE DU RAPPORT DE FORCE INTERPROFESSIONNEL

Didier Hotte : De plus, la résolution du Comité exécutif a fustigé la « nouvelle prolongation de l'État d'urgence sanitaire (qui) constitue une grave remise en cause des libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale, et entrave sérieusement le droit de réunion et de manifestation.»

Comment faire entendre vos revendications ?

Claire : la résolution du CE a repris à son compte la conclusion du dernier CCN à savoir : « Le CCN mandate le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : « Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter

davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de

l'assurance chômage restent à l'ordre du jour». L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel. [...] »

Pour ce faire nous informons les retraités, entre autres avec ce journal, et nous réunissons les instances ce que nous avons fait le 12 novembre en tenant la CA à laquelle 23 camarades ont participé physiquement.»

Association des retraités FO de Saint-Nazaire Une assemblée générale annuelle revendicative



L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 8 octobre en présence d'une quarantaine de camarades.

En ouverture, Joël Danto, président de l'Association, a rappelé que l'AG, initialement programmée le 26 mars, avait été reportée du fait du confinement décidé par le gouvernement. Il a souligné l'importance de l'information auprès des syndiqués partant en retraite pour qu'ils rejoignent l'Association car « la lutte syndicale pour la défense des revendications continue ». Il a dénoncé le gouvernement qui « profite de la crise sanitaire pour restreindre nos libertés de nous rassembler et de manifester » et le rapport Vachey sur la dépendance.

Ensuite, le rapport d'activité a été présenté, rappelant « les intenses actions en défense des revendications des retraités ». Il souligne aussi la volonté des retraités FO « d'agir au plan interprofessionnel car ensemble, actifs, retraités et jeunes, seront plus efficaces pour obtenir satisfaction sur les revendications ». Il rappelle que les retraités FO

ont participé aux manifestations interprofessionnelles pour le retrait du projet de retraite par points et celles des personnels soignants car « les retraités sont particulièrement sensibles à ce que leur santé soit prise en charge par des personnels soignants en nombre suffisant avec des infrastructures et un nombre de lits répondant aux besoins de la population ».

Le rapport a exposé les services développés pour les retraités FO :

- ▶ Une mutuelle santé collective MGEN avec des cotisations qui n'évoluent pas en fonction de l'âge.
- ▶ Un partenariat avec Groupama pour des assurances automobiles et habitations avec des cotisations plus accessibles (-20 % à -30 % pour l'automobile ; -10 % pour l'habitation).

Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité tout comme le rapport de trésorerie.

Une motion, largement discutée, a été adoptée à l'unanimité. Elle dénonce « l'offensive forcenée du Gouvernement contre tous les acquis sociaux et démocratiques et contre les libertés, sous prétexte

de lutte contre le virus covid-19 ». Elle rappelle aussi les principales revendications des retraités FO :

- ▶ Pour l'amélioration de notre pouvoir d'achat, pour la revalorisation et le rattrapage des pensions,
- ▶ Contre toute augmentation de la CSG et pour sa diminution progressive,
- ▶ Pour l'abandon définitif du projet de retraite dite « à points »,
- ▶ Pour une réelle protection des salariés et des retraités contre le risque de dépendance, par son intégration dans la branche maladie de la Sécurité Sociale, au lieu d'en faire une branche à part comme élément supplémentaire de la dislocation de la Sécurité Sociale.

Les retraités FO de Saint-Nazaire s'opposent aux propositions du rapport Vachey sur la dépendance, en particulier celles visant à faire baisser leur pouvoir d'achat telles qu'une nouvelle augmentation de la CSG, de la CASA et la diminution voire la suppression de l'abattement de 10 % appliqué sur les pensions dans le calcul de l'impôt sur les revenus.

Pour la satisfaction des revendications des hospitaliers et des salariés des Ehpad, par l'augmentation du nombre de lits, de matériels et de personnels, permettant ainsi aux retraités d'être soignés efficacement et dans de bonnes conditions.

L'Assemblée générale s'est conclue dans une ambiance chaleureuse autour du verre de l'amitié. ■

Union départementale des retraités Commission administrative du 12 novembre 2020



25 militants réunis en salle Pelloutier à Nantes

La discussion a porté sur l'ensemble des points évoqués dans l'éditorial du journal, synthétisés dans une résolution adoptée à l'unanimité qui rappelle d'une part les revendications de notre UDR :

- ▶ La création de lits d'hospitalisation, une stratégie de tests rapides et préventifs ;
- ▶ La levée immédiate de l'état d'urgence ;

▶ La revalorisation immédiate des pensions indexées sur l'évolution du salaire moyen ;

▶ Un minimum de pension pour tous qui ne puisse être inférieure au SMIC pour une carrière complète.

La CA a souligné son attachement à l'intergénérationnel et a estimé que l'heure était à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel actifs/retraités. ■

« À la Basse-Loire

On subit les « cons » finement ! »



● Lettre de l'association de la Basse Loire à l'UDR

Chers Camarades de la Loire Atlantique,

Comme pour vous tous, nous avons subi le confinement total de la mi-mars au 12 mai avec tout ce que cela implique. Nous déplorons les nombreux malades et surtout les décès (10.000 rien que dans les Ehpad) ! Il y a de la place désormais... Quand on sait comment nos aînés très âgés ont été traités, c'est carrément un génocide ! Et les conséquences économiques ! D'où viennent tous ces milliards que le gouvernement distribue grassement surtout aux grosses entreprises qui d'ailleurs en profitent pour licencier !...

Belle aubaine pour la bande des partisans de la majorité présidentielle qui n'a plus de soucis vis-à-vis des gilets jaunes, des manif et grèves syndicales ou si peu !

Mais à la Basse-Loire, nous sommes dans les starting-blocks pour montrer notre mécontentement des mesures prises ou à venir pour nos retraites.

Dès le « déconfinement », nous avons repris nos rendez-vous hebdomadaires du mardi où l'on parle de tout, on échange, on commente l'actualité etc. Nous restons soudés et gardons le contact. Nous avons l'habitude une ou deux fois par an d'organiser un apéro-déjeuner festif. La photo montre que le groupe est surtout composé des camarades du noyau dur du bureau et leurs conjoints qui gèrent le bar lors de congrès, CA etc... Hélas cette année on n'en fera aucun !

Chers Camarades qui comme nous êtes reconfinés depuis le 30 octobre espérons que nous pourrons voir nos familles pour les fêtes ?...»

Guy Drouaud

Mobilisation contre la fermeture définitive de l'Ehpad de Champtoceaux (49), près d'Ancenis

● Plus de 300 personnes ont manifesté grève et les résidents contre la fermeture de le samedi 24 octobre dans les rues de l'Ehpad. Champtoceaux pour soutenir le personnel en



Pour la section FO de l'établissement, c'est l'incompréhension. Le taux d'occupation est de 100% avec une liste d'attente importante et la situation budgétaire est à l'équilibre financier,

L'Ehpad ne comptant que 45 lits médicalisés l'ARS a décidé de le fermer avec la complicité de

la commune nouvelle contre la volonté du personnel, des résidents, des commerçants et des habitants de la commune,

Alors que les pouvoirs publics reconnaissent qu'il faudrait créer 30 000 places en Ehpad et que la situation sanitaire actuelle exige de prendre le plus grand soin des personnes les plus fragiles,

pourquoi cette décision ?

Force Ouvrière rappelle qu'elle reste attachée à un service public de proximité pour répondre aux besoins de prise en charge des personnes âgées sans les éloigner de leurs familles. ■

Michel Robin

Association des retraités d'Ancenis

L'OS

L'Ouest Syndicaliste - Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 56^{ème} année

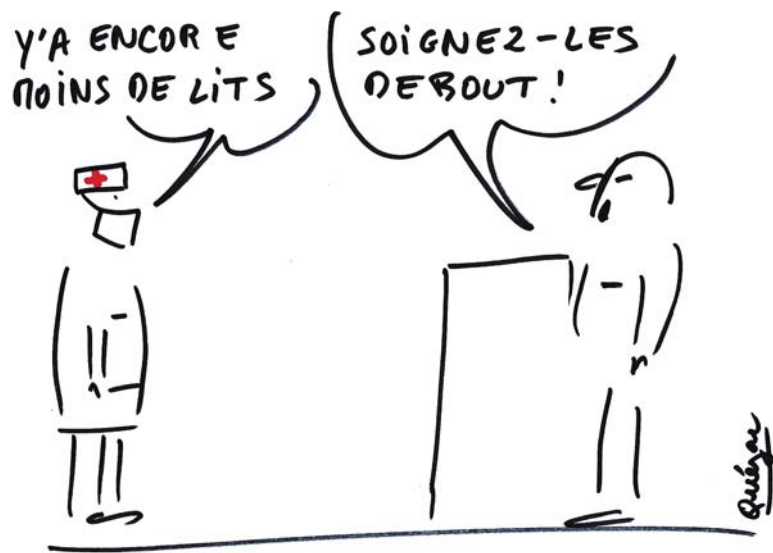
Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
CPPAP : 0521.S.07829

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 PI de la Gare de l'État, 44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr - E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

■ Déclaration Force Ouvrière 3 novembre 2020 CDMCA (1)



L'étude de Nantes Métropole sur la longévité

À grand renfort de publicité, Nantes Métropole a engagé un « Grand Débat » sur la longévité en 2019. À cette occasion, elle a sorti un rapport qui contient quelques renseignements intéressants.

La fracture numérique

On apprend que 47 % des 75-84 ans n'utilisent jamais Internet et d'ailleurs le plus souvent ne l'ont pas. Ils sont 68 % chez les 85 ans et plus.

A-t-on pris en compte cette réalité ? Que nenni !! Le Département, la Métropole, les Caisses de Sécurité Sociale, les Mutuelles, le CDMCA, etc. etc. font comme si cela n'existait pas et continuent de remplacer les services publics par des services en ligne excluant de la vie sociale toute une catégorie de la population. Les retraités veulent parler à des personnes en chair et en os. Ils veulent de vrais services Publics qui les aident dans leurs démarches. Avec le confinement, la situation ne fait qu'empirer : isolés par le confinement, privés de leurs proches, sans bibliothèque et sans librairie ... il ne fait pas bon être retraité par les temps qui courent.

Les aidants

Une des politiques publiques

consiste en une campagne effrénée sur le thème du maintien à domicile à tout prix sans différencier les handicaps moteurs des maladies neuro dégénératives qui nécessitent souvent le placement en établissement car la personne n'est plus en sécurité chez elle. Cette politique de maintien à tout prix à domicile repose donc pour une part essentielle sur les aidants familiaux.

Dans le même document on apprend que l'âge moyen des aidants familiaux dans le département était de 52 ans en 2019 c'est à dire que 47% des aidants travaillent en plus d'être aidants familiaux. Résultat : 48 % des aidants ont des problèmes de santé, 63,5 % ont des douleurs physiques, 61 % ont des problèmes de sommeil, 70 % ne s'accordent pas de temps de loisirs et enfin 40 % d'entre eux meurent avant les aidés. De cela les pouvoirs publics n'en ont cure, qui continuent de verser des larmes de crocodiles sur les aidants sans offrir ni hébergement temporaire pour que les aidants puissent souffler, ni établissement à des prix compatibles avec le niveau des pensions, avec du personnel en nombre suffisant et bien formé donc bien rémunéré.

La CDMCA s'est réuni le mardi 3 novembre pour installer un nouveau Conseil pour une nouvelle mandature 2020-2023. La délégation Force Ouvrière y a fait la déclaration suivante :

Mesdames, Messieurs, Nous sommes une organisation syndicale et à ce titre nous n'avons pas vocation à gérer les politiques publiques mais au contraire, partout où nous siégeons, à remonter les demandes, les attentes des retraités que nous représentons.

Or, force est de constater à l'aune du mandat qui vient de se terminer qu'il semble que le CDMCA soit plus une machine à voter des avis sur des rapports dont le but est, en définitive, d'apporter son soutien, sa caution aux pouvoirs publics : Département, Métropole, ARS, etc. Force ouvrière est trop attachée à son indépendance, à l'égard de l'État, des partis et du gouvernement pour remplir ce rôle ; c'est la raison pour laquelle, de plus en plus souvent, nous sommes amenés à ne pas participer au vote.

Mesdames, Messieurs, nous ne pouvons quitter cette réunion sans répondre aux questions que se posent les retraités confrontés à cette pandémie.

Les retraités ont payé et continuent de payer un très lourd tribut à la crise sanitaire ; ils ont besoin d'avoir des réponses précises concernant la gestion de la crise dans notre département :

► Pouvez-vous nous certifier que toutes les personnes ont bien un égal accès aux soins et donc à l'hôpital et que l'âge ne constitue pas un obstacle comme cela fut le

cas en avril dernier sur consigne - nous a-t-on dit - de l'ARS ?

► Puisqu'il y a à nouveau confinement, le Plan d'alerte et d'urgence conformément à la loi du 30 juin 2004 qui permet que dans toutes les communes du département soient recensées les personnes isolées, afin de mettre à leur disposition un numéro d'urgence et afin de leur proposer un accompagnement adapté, est-il bien mis en place ?

► Concernant les structures d'accueil des personnes âgées (Ehpad et autres), quelles mesures précises sont prises en termes de prévention (tests, etc.) pour empêcher que le virus ne s'introduise dans ces structures avec les conséquences que l'on connaît déjà dans le département, comme à Sucé ou ailleurs, sans pour autant confiner les résidents ?

► Pouvez-vous nous garantir que toutes les personnes intervenant au domicile des personnes âgées ont bien toutes les protections : masques bien sûr mais aussi gants, blouses, charlottes...

Médiapart a publié un article sur le CHU de Nantes expliquant qu'il y avait 100 lits de moins en octobre 2020 par rapport au printemps de la même année. Savez-vous quelles décisions ont été prises pour y remédier ?

Nationalement, 100 000 lits d'hospitalisation ont été supprimés en 15 ans et plus de 7 000 depuis 2018 sous la Présidence de Monsieur Macron. Le résultat est ce que nous vivons : la restriction drastique des libertés individuelles et de fait, l'accroissement de l'isolement des retraités avec les conséquences psychologiques que l'on connaît.

Nous n'avons eu aucune réponse, ce

qui en soi est une réponse, à savoir que le Département ne peut rien nous garantir ! »

Intervention Yann Le Fol, représentant FO dans la Formation Handicap du CDMCA



Je souhaite attirer l'attention des membres du CDMCA sur le SEGUR de la Santé qui valorise les salaires dans les hôpitaux et les EHPAD publics/privés en excluant totalement les professionnels du secteur « handicap » / médico-social.

En cette période de crise sanitaire, ces professionnels sont mobilisés tous les jours auprès des personnes handicapées accueillies sur leurs structures au même titre que les hôpitaux et les EHPAD.

Ces professionnels ont aussi les mêmes diplômes mais pas le même salaire au sein même de la Fonction Publique Hospitalière donc avec un même statut. Cela n'est pas admissible !

(1) Conseil Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie, institué par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population, qui remplace les CODERPA

Hommage à Jean Dervé « militant syndical » (1) (1924-2020)



Fils d'un cheminot syndiqué à la CGT, Jean est tout jeune « immergé dans les luttes ouvrières », comme il le rapporte dans ses souvenirs. Au lendemain de la guerre, en 1945, au sortir du lycée Clémenceau, Jean entre comme auxiliaire au service des Ponts et Chaussées, puis, en 1946, il est recruté et formé par le MRU (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) comme métreur vérificateur.

En 1948 (année de la scission), il est encore syndiqué à la CGT. C'est en 1951 qu'il adhère à la CGT-FO « carte n° 34 Fédération des Travaux Publics et des Transports - 12 timbres payés » écrit-il fièrement.

Élu membre du Conseil syndical de la section de Nantes du MRU, il en devient secrétaire en 1953 et secrétaire de la section FGF FO du

Département. En 1955, au congrès de Saint-Nazaire, il est élu membre de la CE du syndicat national FO du MRU. Beaucoup de travail auquel il se dévoue inlassablement et pour lequel « je dois tout apprendre » écrit-il avec modestie.

En 1966, la fusion de plusieurs ministères aboutit à la création du Ministère de l'Équipement

Jean participe alors à la création du Syndicat FO de l'Équipement de Loire Atlantique dont il devient le secrétaire et le restera jusqu'à sa retraite en 1985. Il y prendra toute sa place de responsable et de militant dans les grèves et manifestations (1953, 1955, 1966, 1968,...). Le récit qu'il en a fait exprime son attachement permanent à l'indépendance et à la démocratie syndicale, son combat constant pour le lien interprofessionnel indispensable au sein de l'Union départementale. Pour illustrer sa détermination et sa clairvoyance, citons ces extraits de la déclaration qu'il fait au nom de FO à l'AG du CODERPA (2) en 1999 :

« (...) nous nous sommes interrogés sur la nécessité de réunir une telle assemblée, puisqu'il est mentionné que l'intégration des résultats de la concertation ne sera reprise dans le projet « que dans la mesure où ils seront compatibles avec la philosophie du schéma et les orientations d'aménagement du territoire définies par l'Agence

Régionale d'Hospitalisation » (...) nous craignons que cette assemblée générale ne soit que le prétexte à faire entériner les ordonnances Juppé reprises par les instructions Aubry (...) Force Ouvrière a déjà répondu non et continuera à s'y opposer, certaine de l'appui des salariés actifs et des retraités. »

Retraité en 1985, Jean a participé avec Henri Tréhard à la création de notre UDR FO 44, profondément attaché à rassembler - non sans difficultés parfois - retraités du public et du privé.

Il nous envoyait jusqu'à l'an passé ses poèmes toujours incisifs et d'actualité que nous avions plaisir à publier dans « Le Retraité CGT-FO 44 ».

Malgré son grand âge et ses problèmes de vue, il était présent à tous nos congrès jusqu'au dernier, à Couëron en 2018, au cours duquel il était même intervenu.

Hommage au militant syndical infatigable qui vient de nous quitter.

Françoise Blandy

(1) C'est le titre qu'il donne au recueil de souvenirs qu'il rédige en 2000

(2) Commission Régionale des Retraités et Personnes Âgées

C'est quoi la CADES ?

C'est un organisme financier alimenté essentiellement par la CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale de 0,5 % sur les salaires, allocations et retraites. La CRDS comme la CSG est un impôt. Comme la CSG, 86 % sont payés par les salariés, chômeurs et retraités quand le capital n'en paie que 6 %. Cette caisse est chargée de rembourser la dette des organismes de Sécurité Sociale.

Or, les salariés, chômeurs et retraités ne doivent rien à la Sécurité Sociale. Eux sont à jour de leurs cotisations. Ce sont les gouvernements successifs qui depuis 1991 exonèrent à tour de bras les employeurs du paiement de leurs cotisations de 15 à 30 milliards d'euros chaque année. On peut estimer à quelques 50 milliards les exonérations qui

n'ont jamais été compensées par l'État depuis cette date (Tiens ! c'est le montant du déficit annoncé pour l'année 2020).

Donc la CADES est habilitée par la loi à contracter des emprunts sur les marchés financiers à moyen et long terme. Au titre de ces emprunts sur les marchés financiers elle paie aux banques la modique somme de 3 milliards d'intérêts annuels si l'on en croit les rapports d'activités de cet organisme.

La CRDS est donc un impôt, qu'on nous pique à nous salariés actifs et retraités pour rembourser la dette des patrons en permettant aux marchés financiers d'engranger des milliards d'intérêts. On comprend mieux pourquoi ce gouvernement au service des financiers a décidé d'en prolonger la durée !